

APRÈS ART. 22

N° CD228

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

AMENDEMENT

N ° CD228

présenté par

M. Rolland, M. Emmanuel Maquet, Mme Louwagie, M. Cinieri, M. Neuder, Mme Duby-Muller et
M. Nury

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.